

Le discours définitionnel comme indice pour l'analyse de phraséologismes. Étude menée sur les *Curiositez françoises* (1640) d'Antoine Oudin.

1. Introduction

Les études portant sur la définition, tant sur ses aspects fonctionnels que théoriques, se sont multipliées ces dernières années. Cependant, les travaux consacrés à la définition dans les dictionnaires anciens restent assez peu nombreux (notons les excellents travaux de Quemada 1968, Wooldridge 1977 et de Petrequin 2009), tout comme ceux relatifs aux procédés définitionnels appliqués aux phraséologismes (Rey 1973). Leur analyse est pourtant riche d'informations pour le lexicologue. En effet, nous considérons que les stratégies définitionnelles mises en place par un lexicographe nous disent quelque chose du sens et du fonctionnement du signe en entrée. L'étude métalxicographique s'avère dès lors particulièrement intéressante pour l'appréhension de phraséologismes appartenant à un état de langue ancien pour lequel les locuteurs compétents et les situations de contrôle/d'expérimentation font défaut.

À partir de cette hypothèse de travail, nous avons entrepris l'étude du discours définitionnel dans les *Curiositez françoises* (1640) d'Antoine Oudin. Celui-ci, polyglotte, était traducteur et interprète du roi Louis XIII. Son dictionnaire possède plusieurs spécificités. Destiné aux étrangers, il peut être qualifié de spécialisé, en ce sens qu'il recueille un vocabulaire particulier: des curiosités du français souvent qualifiées de vulgaires. Oudin montre qu'un vaste matériel linguistique existe à côté de la langue normée. Une autre spécificité de cet ouvrage relève de la diversité des unités formant la nomenclature, qui comporte aussi bien des unités phraséologiques que des unités simples.

Nous présenterons, dans cet article, les premiers résultats de notre recherche¹. Après avoir posé le cadre théorique en précisant ce que nous entendons par *définition* (2), nous analyserons la présentation matérielle du champ définitionnel au sein de la microstructure du dictionnaire (3). Ensuite, nous établirons une typologie des différents procédés définitionnels, en distinguant les divers connecteurs reliant l'entrée à la définition (4). Enfin, nous étudierons plus précisément le discours définitionnel des séquences figées phrastiques, qui sont souvent considérées aux marges du lexique (5).

¹ Ces premiers résultats sont basés sur l'analyse approfondie des articles des lettres *A*, *B*, *C* et sur quelques coups de sonde réalisés dans l'ensemble du dictionnaire.

2. Cadre théorique : la définition

Selon Rey-Debove (1971, 180), il existe deux acceptions du terme *définition*, qui peut être compris soit comme l'action de définir, soit comme l'énoncé qui explicite le contenu d'un mot. C'est dans ce second sens que nous l'emploierons ici. La définition constitue dès lors le second membre d'une prédication définitionnelle totale dont le sujet est l'entrée. Le discours définitionnel sera appréhendé comme la mise en relation d'un 'definiendum' (l'entrée) et d'un 'definiens' (la définition proprement dite).

L'étude du discours définitionnel dans un dictionnaire ancien, en l'occurrence dans les *Curiositez françoises* (1640), nécessite de ne pas se limiter à la conception moderne de ce que doit ou devrait être aujourd'hui une définition. Les procédés définitionnels mis en place par le lexicographe doivent être étudiés en tenant compte de la tradition de pensée dans laquelle il s'inscrit et des outils qu'il a à sa disposition. Selon Rey-Debove (1997), lorsque l'on réalise une analyse des procédés définitionnels dans les dictionnaires du 17^e siècle, il faut avoir une conception large de la définition. Dans son étude portant sur la métalangue dans les dictionnaires de cette époque, celle-ci comprend comme discours définitionnel « tout discours qui informe sur le sens » (Rey-Debove 1997, 315). Quemada (1968, 391-392) considère, quant à lui, que l'acception lexicographique du terme *définition* n'apparaît que dans la seconde moitié du 18^e siècle : « Les auteurs de dictionnaires n'ont eu à leur disposition ni méthodes ni procédés bien déterminés pour élaborer les définitions, et ils n'avaient peut-être pas, de surcroît, une idée très nette des proportions des problèmes soulevés. Le mot *définition* appliqué à la lexicographie n'est lui-même jamais saisi dans toute son étendue avant le milieu du 18^e siècle. »

Pendant, même si les méthodes et procédés définitionnels ne sont pas explicitement identifiés et déterminés à cette époque, Quemada (1968, 417) souligne par ailleurs que, dès les premiers répertoires du 17^e siècle, des procédés définitionnels apparaissent et semblent se différencier selon les catégories grammaticales auxquelles ils sont appliqués : « Certains procédés s'attachent de façon préférentielle à telle division traditionnelle des parties du discours, en dépit des divergences d'un même terme, et bien que l'impossibilité de concevoir une normalisation au niveau de l'ensemble de la catégorie soit entérinée. » Dès lors, même s'il est difficile, voire impossible, d'arriver à établir une relation univoque entre un procédé définitionnel et une catégorie grammaticale, des tendances peuvent être dégagées. Ceci tient sans aucun doute au fait que les rédacteurs de dictionnaires du 17^e siècle ont, quoi qu'on ait dit, une certaine conception de leur activité et des stratégies définitionnelles qu'ils mettent en place. Celles-ci, parce qu'elles sont choisies et élaborées par le lexicographe afin de cerner au mieux le sens des unités, sont révélatrices de la nature des unités décrites, notamment de la manière dont elles fonctionnent selon leur appartenance catégorielle. L'étude du discours définitionnel d'un dictionnaire ancien prend ici tout son sens.

3. La présentation matérielle du champ définitionnel

Avant d'évoquer les procédés définitionnels mis en place par Oudin, il s'agit de délimiter, au sein de la microstructure, le champ définitionnel. Il ne saurait être question d'envisager ici tous les cas de figure qui se présentent dans les *Curiositez*. Nous nous contenterons de présenter les cas les plus fréquents.

Dans les dictionnaires modernes, la définition répond à certaines normes bien connues de présentation matérielle (Rey-Debove 1971, 180) : « elle se présente [...] séparée de l'entrée (ne serait-ce que par l'information de catégorie grammaticale) et sans copule qui la relie à l'entrée ». Cette pratique n'est pas constante dans les dictionnaires du 17^e siècle. Dans les *Curiositez*, la catégorie grammaticale ne fait pas partie de la microstructure du dictionnaire et ne peut donc jouer le rôle de séparateur entre l'entrée et la définition. 'Definiendum' et 'definiens' se distinguent avant tout par les caractères typographiques: chez Oudin, le premier est en romains, le second en italiques. Une ponctuation du type virgule ou point suit généralement l'entrée.

Dans la majorité des cas, la définition est introduite par un élément que nous appellerons *connecteur*. Le connecteur le plus fréquent est *i.*, abréviation mise pour 'id est'. Cette copule latine, ou bien sa variante 'hoc est', est attestée dans de nombreux ouvrages lexicographiques antérieurs aux *Curiositez* (nous en trouvons notamment des traces chez Nicot 1606) (cf. Petrequin 2009, 441).

- *piler. i. *manger*. vulg.

D'autres connecteurs sont possibles. Il peut s'agir d'une simple préposition, *pour*, d'une copule française, *c'est*, ou encore d'un verbe métalinguistique, *servir*, *dire*.

Outre ce type canonique, la définition peut se présenter sous une forme phrasique qui est comme apposée à l'entrée. Le discours définitionnel se présente sous la forme d'une phrase autonome qui comprend un sujet grammatical du type *on*, *le vulgaire*, etc. suivi du prédicat définitionnel. L'entrée est alors reprise dans la définition au moyen d'un métavocable du type *ce mot*, *ce quolibet*, ou bien par un pronom anaphorique *ceci*, *cela*. Nous appellerons ce type de définition *définition phrastique*.

- n'oubliez pas la confrairie des pourceaux, *d'autres disent*, le luminaire, *on se sert de ces mots lors que quelqu'un rotte*. vulg. (s. v. *confrairie*)

Dans les *Curiositez*, à chaque entrée du dictionnaire, correspond généralement une seule définition explicitant un sens particulier, figuré. Il arrive cependant qu'Oudin en joigne deux dans un même article. Soit elles sont juxtaposées et séparées par un simple signe de ponctuation, soit la deuxième définition est introduite par *item* ou par la copule française *c'est aussi*. Le lexicographe peut également introduire différents sens dans son discours lexicographique, sans marque systémique particulière, en précisant simplement le sens du 'definiendum' selon un sous-groupe de locuteurs particuliers (sous-groupe générationnel, sous-groupe défini suivant le sexe, etc.).

4. Les procédés définitionnels dans les *Curiositez* françaises

Nous avons désiré établir une typologie des procédés définitionnels utilisés dans les *Curiositez*. Pour ce faire, nous avons pris en compte des travaux existants (Rey-Debove 1971, Martin 1992, Petrequin 2009). Néanmoins, afin de rester le plus fidèle possible à la réalité observée, il nous a fallu forger de nouvelles catégories permettant de mettre en évidence les spécificités lexicographiques de ce dictionnaire.

4.1. La définition classique/philosophique

Par *définition classique/philosophique*, nous entendons les énoncés définitionnels formés d'un hyperonyme jouant le rôle d'incluant et de définisseurs spécifiques. L'incluant est considéré comme le définisseur générique de l'unité lexicale figurant en entrée. Les définisseurs spécifiques, quant à eux, ont un rôle discriminant : ils précisent les attributs sémiques qui permettent de distinguer un signe de tous les autres dépendant du même incluant. La définition classique/philosophique permet au lexicographe de décrire une réalité moins connue à partir d'une réalité plus connue. Une définition de ce type est souvent introduite dans les *Curiositez* par la copule latine abrégée *i.* ou par la copule française *c'est*. Dans quelques rares cas, elle n'est introduite par aucun connecteur. Par exemple, *marcher* joue le rôle d'incluant et est précisé par des sèmes spécifiques /viste/, /avec grâce/, /de travers/,...

- doubler le pas. i. *marcher viste*. (s. v. *doubler*)
- porter bien son bois, *Metaph.* i. *marcher avec grace, se desmarcher bien* (s. v. *marcher*)
- faire des ss quand on est yvre, i. *chanceler, marcher de travers*. (s. v. *ss*)

Lorsque l'unité en entrée est polylexicale, le lexème remplissant le rôle d'incluant peut être un des constituants de l'unité polylexicale elle-même. Ainsi, le 'définiens' reprend une partie du 'définiendum'.

- barbe d'Advocat qui croist par articles, vulg. *une barbe qui vient inégalement en quelques endroits du menton ou de la jouë*. (s. v. *barbe*)

Parmi ces définitions classiques/philosophiques, on peut distinguer les définitions dites approximatives selon la terminologie de Martin² (1992, 491). Dans ce cas, l'hyperonyme est accompagné par un élément relativisant du type *sorte de*, *espèce de*.

- vin bouru. i. *c'est une sorte de vin blanc, doux et trouble, que l'on amène de Champagne*. (s. v. *vin*)

Ces énoncés définitionnels avec indicateur relativisant sont souvent imprécis. Cette imprécision se marque tant au niveau sémantique qu'au niveau syntaxique. Du

² R. Martin ne classe pas les définitions approximatives parmi les définitions hyperonymiques. Cependant, comme le dit G. Petrequin (2009, 491), ces énoncés définitionnels sont construits à partir d'un lexème qui est considéré par le lexicographe comme un archilexème qui joue le rôle d'un hyperonyme et est le support central de la définition.

point de vue syntaxique, dans certains articles, l'incluant peut ne pas être de la même classe que celle du 'definiendum'. Dans l'exemple suivant, *jouer* est défini par *jeu*.

- jouer à l'abbé, *c'est une sorte de jeu où il faut imiter celui qui passe devant les autres en tout ce qu'il fait.* (s. v. *abbé*)

Du point de vue sémantique, il est fréquent que l'incluant ne soit pas affecté de définisseurs spécifiques.

- anguille de haye, *sorte de couleuvre.* (s. v. *anguille*)

Dans cet exemple, le lecteur peut se représenter grosso-modo l'animal dont il s'agit. L'emploi du relativiseur *sorte de* permet au lexicographe d'évoquer l'existence de sous-catégories sans donner davantage de précision.

4.2. Les définitions synonymique et par périphrase synonymique

La caractéristique essentielle de cette catégorie est de donner un équivalent du contenu sémantique de l'entrée sans avoir recours à un incluant et à des définisseurs spécifiques.

La définition synonymique, ou par lexème approchant, est un type de définition basé sur des équivalences de contenus entre des unités lexicales. Il s'agit d'une simple variante lexicale de l'entrée, explicitant le contenu de celle-ci, sous une forme non phrastique. Ce procédé définitionnel est assez fréquent dans la lexicographie : elle est la manière de répondre la plus naturelle à la question « qu'est-ce que x ? » Ce type de définition est introduit soit par *i.* ou par *pour*. Le connecteur *pour* est exclusivement employé avec des unités simples de grande fréquence d'emploi prises dans leur sens second et non dans leur sens premier habituel.

- une huître. i. *un sot*.³
- rendre, *pour vomir*.

Deux grands types d'articles se rencontrent dans ce type définitionnel. Soit la définition se limite à un seul synonyme, soit elle en possède plusieurs afin de cerner par approximation le sens de l'unité en entrée.

- abbreuver d'un affaire. i. *informer, instruire.* (s. v. *abbreuver*)

Cette manière de faire témoigne de la prise de conscience par le lexicographe qu'un synonyme n'est jamais un équivalent sémantique exact. Outre le fait que la succession de synonymes employés comme 'definiens' permette de cibler plus précisément le sens du 'definiendum', elle peut également servir implicitement à préciser les différentes acceptions d'un lexème suivant son contexte d'emploi.

³ Lorsque le *definiendum* est un nom (unité simple ou syntagme nominal), il arrive parfois qu'il soit précédé d'un article. Dans ce cas, il y aurait une sorte de figement ou du moins la traduction d'un emploi courant de l'unité nominale avec ce type d'article. Cela est explicite dans l'exemple suivant : « un pelaud. i. *un bon drolle*; le pelaud. i. *le cul* ».

La définition par périphrase synonymique est basée, elle aussi, sur une équivalence de contenu mais, contrairement à la définition synonymique, elle se présente sous une forme périprastique. Elle est introduite par la copule latine *i*.

- *jouïer à l'esbahy. i. *faire l'estonné*. Item, *paroistre estonné*. (s. v. *jouïer*)

Comme le montre l'exemple mentionné ci-dessus, les périphrases peuvent aisément être employées à la place du 'definiendum' (*il joïe à l'esbahy = il fait l'estonné, il paroist estonné*). Cependant, elles apparaissent comme des équivalents moins expressifs de l'unité en entrée.

4.3. Les définitions par spécification du contexte d'emploi et pragmatique

La pratique définitionnelle d'Oudin dans les *Curiositez* ne se limite pas à l'utilisation de périphrases de type hyperonymique ni de périphrases synonymiques. En effet, bon nombre de définitions ne se présentent pas sous la forme canonique 'incluant + définisseurs spécifiques' ni ne fonctionnent comme des équivalents sémantiques.

- *un bain qui chauffe, *c'est en esté lors que l'on sent une extreme chaleur et que l'air se couvre de nuages, et se prépare à la pluye*, vulg. (s. v. *bain*)
- faire un boudin, *c'est marier un homme Noble avec une riche roturière; le mari fournit de sang, et la femme de graisse, qui s'entend de l'argent*. (s. v. *boudin*)

Plus longues que les périphrases synonymiques, ces périphrases définitionnelles ne peuvent être employées à la place du 'definiendum'. Elles semblent décrire plutôt la situation dans laquelle celui-ci se révèle être la bonne expression à employer. Dans le contexte où un homme noble marie son fils à une riche roturière, la formule adéquate s'avère être *faire un boudin*; de même, c'est lorsque le temps est lourd et que la pluie ne va pas tarder qu'*un bain qui chauffe* apparaît comme l'expression qui convient. Dès lors, nous appellerons ce type de périphrase descriptive *définition par spécification du contexte d'emploi*. Pour ce procédé définitionnel, le lexicographe utilise comme connecteurs la copule française *c'est* ou bien son équivalente latine *i*.

D'autres connecteurs plus spécifiques indiquent clairement que c'est l'emploi du 'definiendum', ou même son bon emploi, dans la bonne situation, qui est visé par le lexicographe. Ces périphrases définitionnelles sont généralement introduites par un verbe métalinguistique (*se*) *servir*, *dire*. On peut aussi trouver la copule *c'est* suivie de *pour*, *quand*, *lorsque*.

- les pieces en sont bonnes, *cecy se dit lors que quelque ouvrage d'argent vient à se rompre, ou bien quelque viande*. (s. v. *piece*)
- on vous garde dans un petit pot à part, *celuy-cy sert pour refuser ce que l'on nous demande*. (s. v. *pot*)
- *vous l'aurez la semaine qui vient, elle n'est pas passée, *c'est pour refuser une chose que l'on nous demande*. (s. v. *semaine*)

Dans ces exemples, le ‘definiendum’ est pris comme un signe linguistique dont on se sert dans le discours. Les énoncés définitionnels répondent explicitement à la question « à quel usage social le terme défini est-il destiné ? » Parce qu’ils explicitent le ‘definiendum’ par son usage pragmatico-culturel, nous appellerons ce type particulier de définition par spécification du contexte d’emploi *définition pragmatique*.

Une typologie de ces définitions peut être proposée en fonction du type d’informations apportées sur l’emploi. Notons que ces informations ne sont pas exclusives les unes des autres. Plusieurs types définitionnels peuvent donc être présents dans une même glose définitoire. Toute périphrase par spécification du contexte d’emploi va décrire de manière générale la situation dans laquelle l’expression doit être employée. Cependant, certaines vont plus précisément décrire le locuteur ou l’allocutaire.

- je jettay mon bonnet par dessus les moulins, *le vulgaire se sert de ce quolibet lors qu’il ne sçait plus comme finir un recit. (s. v. bonnet)*
- *couvrez vous bagottier, i. *cela se dit à un niais qui tient son chapeau à sa main, vulg. (s. v. bagottier)*

Dans le premier exemple, la périphrase précise la situation dans laquelle le locuteur doit se trouver pour utiliser l’expression ; dans le second, elle définit l’allocutaire à qui peut s’adresser la formule présente en entrée. D’autres périphrases s’attachent à décrire la valeur illocutionnaire du ‘definiendum’, c’est-à-dire, selon les théories pragmatiques (cf. Bracops 2005), l’acte que l’on accomplit en disant quelque chose. Il peut s’agir d’une promesse, d’une menace, d’une excuse, etc.

- parole ne pue point, *on se sert de ces mots pour excuser une parole deshonneste. (s. v. parole)*

La forme ‘verbe métalinguistique (*servir, dire*) + préposition *pour* marquant le but’ est caractéristique des ces périphrases illocutionnaires.

Comme le montrent les divers exemples, les définitions par spécification du contexte d’emploi et plus particulièrement les définitions pragmatiques se prêtent parfaitement à expliciter les items appartenant à la catégorie des séquences phrastiques ou pouvant être assimilés à celles-ci. Ceci tient à l’autonomie discursive de ces unités : elles ne peuvent jouer le rôle d’intégrant (Benveniste 1966, 119-131).

5. Les définitions des unités phrastiques

Nous avons choisi d’examiner ici plus en détail les stratégies définitionnelles mises en place par le lexicographe pour les unités phrastiques. Comme nous l’avons déjà mentionné à travers notre typologie, les définitions par spécification du contexte d’emploi, et en particulier les définitions pragmatiques, semblent exclusivement employées pour les unités phrastiques. Même si nous avons déjà évoqué la raison principale pour laquelle de telles stratégies définitionnelles se prêtent particulièrement à expliciter ce type d’unités, il est intéressant de pousser plus loin l’étude afin de déterminer, d’une part, si le lexicographe opère une répartition claire entre différents

types de définitions centrées sur l'emploi et, d'autre part, si le lexicographe utilise d'autres procédés définitionnels pour cerner le sens des unités phrastiques. L'intérêt est d'analyser la relation qui existe entre les choix lexicographiques et le type d'unité phrastique en entrée.

Les cas où le lexicographe opte pour une définition pragmatique sont fréquents. Il n'est pas nécessaire de fournir de nombreux exemples afin de se rendre compte du type de phrases présent alors en entrée. Il s'agit de phrases codées inscrites dans la mémoire des locuteurs. Dans certains cas, le sujet générique de la glose définitionnelle rend explicite leur aspect conventionnel.

- le diable s'en pend, *on se sert de ces mots, lors qu'on a regret à quelque chose, ou que quelque mal est arrivé.* (s. v. diable)

Plus précisément, ces phrases figées, appartenant à la langue, possèdent un sens événementiel, épisodique. L'emploi de telles phrases renvoie à une situation particulière. Les pronoms personnels sujets (*je, nous, vous*) ainsi que les déterminants possessifs (*notre, votre, ...*), fréquents dans ce type de phrases, s'actualisent dans la situation d'énonciation.

- si vous avez mal à la teste prenez du vin, *cela se dit en riant à une personne qui se plaint.* (s. v. vin)
- *j'aimerois autant donner ma fille à des voleurs. i. *cecy se dit en riant parmy les amis qui procedent familièrement dans la maison d'autrui, et y font du desordre en se resjouissant.* vulg. (s. v. voleur)

À la suite de Kleiber (1989, 244), nous qualifierons ces phrases d'*idiomatiques*. Celles-ci se caractérisent par le fait qu'elles s'inscrivent directement dans le système aspectuo-temporel dépendant du contexte d'énonciation. La dimension pragmatique, considérée comme accessoire par les grammairiens de Port-Royal⁴, est ici centrale dans la définition de ce type d'unité et cela parce qu'il s'agit de phrases conventionnelles situationnelles.

Ce procédé définitionnel n'est utilisé qu'avec les phrases idiomatiques. Cependant, la relation entre ce type de 'definiendum' et ce type de 'definiens' n'est pas univoque. En effet, les phrases idiomatiques ne reçoivent pas toujours une définition pragmatique. Dans certains cas, la copule *i.* introduit une périphrase définitionnelle synonymique. Celle-ci se présente comme un équivalent de l'unité en entrée : l'une pouvant être employée à la place de l'autre. Cependant, l'unité en entrée et la périphrase se distinguent par le fait que la première est figée alors que la seconde ne l'est pas. La périphrase définitionnelle synonymique employée avec une phrase idiomatique est toujours un équivalent non figé qui possède un sémantisme plus transparent et qui fonctionne dès lors comme une explicitation du contenu de l'unité en entrée.

⁴ Pour ces grammairiens (Arnauld/Nicole 1662, 112-113), dans la définition de mot, l'idée principale, vue comme la signification propre d'un mot, doit être distinguée d'autres idées accessoires, telles que la dimension pragmatique.

- portez votre chandelle à un autre Saint. i. *adressez vous à une autre personne.* (s. v. *chandelle*)

Définition pragmatique et définition par périphrase synonymique peuvent être employées conjointement. Le lexicographe distingue, au moyen de connecteurs différents et de la ponctuation, les deux définitions complémentaires se centrant chacune sur une dimension particulière du signe en entrée: la dimension sémantique et la dimension pragmatique.

- *le Diable soit chicheté. i. *faisons bonne chere ; cela se dit lors qu'on est en train de se bien traiter.* (s. v. *chicheté*)

À côté de ces phrases idiomatiques, le lexicographe recueille des phrases figées que l'on identifie aisément comme des proverbes métaphoriques, certains étant encore en usage actuellement.

- *chat eschaudé craint l'eau froide. i. *qui a souffert un dommage craint à y retomber.* (s. v. *chat*)

Inscrites, elles aussi, dans la langue, ces phrases possèdent une structure formelle particulière (rythme binaire, moule syntaxique typique, cf. Mejri 1997) et sont caractérisées par leur généralité. Celle-ci repose sur la perte d'ancrage référentiel et implique l'expression d'une propriété typique du genre ou, si l'on préfère, d'une vérité générale. C'est ce caractère qui distingue les phrases proverbiales des phrases idiomatiques. Lorsque le 'definiendum' est une unité phrastique de type proverbial, le lexicographe n'opte jamais pour une définition pragmatique mais pour une périphrase introduite par le connecteur *i*. Celle-ci explicite le sens conventionnel et se caractérise par une structure syntaxique calquée sur celle du 'definiendum'. Cette similitude formelle souligne le lien qui existe entre le principe explicatif général transmis par le sens conventionnel et l'évidence concrète fournie par le sens compositionnel. Ce lien, selon Tamba (2000, 115), constitue l'originalité sémantique du proverbe : « La généralité du proverbe apparaît en conséquence comme jouant sur deux tableaux : celui de la formule proverbiale d'une part et de la paraphrase définitoire d'autre part. Ces deux organisations génériques sont indépendantes, irréductibles l'une à l'autre mais coopèrent, chacune à sa façon, à la constitution du sens proverbial. »

- *à bon chat bon rat. i. *à un fascheux ou mauvais un autre qui luy peut resister.* vulg. (s. v. *chat*)
- *chat qui a accoustumé de prendre des souris ne s'en peut tenir. i. *un meschant qui a pris une mauvaise habitude la quitte difficilement.* vulg. (s. v. *chat*)

Selon notre typologie, nous pouvons rattacher ce procédé définitionnel à la catégorie des définitions par spécification du contexte d'emploi. En effet, le lexicographe, en énonçant le principe explicatif général, détermine les situations particulières hétérogènes auxquelles le proverbe peut être appliqué. Le locuteur qui emploie un proverbe et l'applique à une situation particulière reconnaît que celle-ci relève d'une raison générale admise proverbialement. Ainsi, c'est dans les situations dépendant

du principe général selon lequel «un méchant qui prend une mauvaise habitude la garde» que *chat qui a accoustumé de prendre des souris ne s'en peut tenir* se révèle être la bonne expression à employer. La généralité inscrite dans le proverbe invite le lexicographe à éviter une définition pragmatique qui serait trop situationnelle.

Ces analyses montrent que, même si Oudin n'emploie pas une terminologie précise comme nous le faisons aujourd'hui en distinguant les proverbes des phrases idiomatiques, il cerne la différence de fonctionnement de ces deux types d'unités phrastiques et opte pour des procédés définitionnels révélateurs de celle-ci.

6. Conclusion

Les premiers résultats de notre étude de la pratique définitionnelle montrent qu'Oudin a réussi ce difficile exercice qui consiste à expliciter le sens des lexèmes d'une langue et tout particulièrement celui des unités phraséologiques. Elle se révèle riche, tant pour l'évaluation de la qualité du travail mené par le lexicographe que pour la compréhension des unités décrites dans le dictionnaire. L'intérêt tout particulier porté aux unités phrastiques nous permet de percevoir concrètement le postulat de Quemada (1968) sur lequel nous appuyons notre étude : au 17^e siècle, les procédés définitionnels se différencient suivant le statut du 'definiendum'.

La typologie que nous avons entreprise de dresser de ces procédés, basée notamment sur le type de connecteur, montre que le lexicographe opte pour des stratégies définitionnelles ciblées en fonction de l'unité à définir et qu'il n'hésite pas à prendre en compte la dimension pragmatique, laquelle apparaît dès lors comme une composante du sens. En donnant une place importante à celle-ci, il s'oppose à une tradition selon laquelle il est inutile d'introduire, dans la description sémantique d'une unité, une mention quelconque de la valeur pragmatique de son énonciation. Dans les *Curiositez françoises*, le discours définitionnel est un discours sur la signification des signes mais aussi, bien souvent, sur leur emploi. Ces deux aspects ne sont pas confondus par le lexicographe qui privilégie soit l'un soit l'autre, voire les deux, suivant la nature de l'unité qu'il traite.

Université de Liège

Claire DUCARME

Références bibliographiques

- Arnauld, Antoine / Nicole, Pierre, 1662. *La logique ou l'art de penser, contenant, outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles, propres à former le jugement*, Paris, Savreux.
- Benveniste, Émile, 1966. *Problèmes de linguistique générale [1]*, Paris, Gallimard.
- Bracops, Martine, 2005. *Introduction à la pragmatique*, Bruxelles, de Boeck.

- Kleiber, Georges, 1989. «Sur la définition du proverbe», in : Greciano, Gertrud (ed.), *Europhras* 88. *Phraséologie contrastive*, Strasbourg, Faculté des sciences humaines, 233-252.
- Martin, Robert, 1992. *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F.
- Mejri, Salah, 1997. *Le figement lexical*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de Manouba.
- Nicot, Jean, 1606. *Thresor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur.
- Oudin, Antoine, 1640. *Curiositez françoises, pour supplément aux dictionnaires ou recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres*, Paris, Antoine de Sommaville.
- Petrequin, Gilles, 2009. *Le dictionnaire françois de P. Richelet (Genève, 1679/1680). Étude de métalxicographie historique*, Leuven, Peeters.
- Quemada, Bernard, 1968. *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863. Étude de leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier.
- Rey, Alain, 1973. «La phraséologie et son image dans les dictionnaires de l'âge classique», *Mélanges à Paul Imbs. Travaux de linguistique et de littérature* 11/1, 97-107.
- Rey-Debove, Josette, 1971. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye/ Paris, Mouton.
- Rey-Debove, Josette, 1997. *Le métalangage*. Paris, Armand Colin.
- Tamba, Irène, 2000. «Formules et dire proverbial», *Langages* 139, 110-118.
- Wooldridge, Terence Russon, 1977. *Les débuts de la lexicographie française. Estienne, Nicot et le Thresor de la langue francoyse (1606)*, Toronto/Buffalo, University of Toronto.

